

PARCOURS D'ÉTUDES 2025-2026 FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE)

CATEGORIE

Discipline complémentaire imposée ou optionnelle
(1^{er} et 2^e cycles supérieurs et cycles supérieurs)

PROFESSEUR

Laure STRIOLO

Horaires :

Mardi 10h-17h et Jeudi 10h-18h (groupe à définir selon le niveau)

N.B. : En 1^{ère} année de 2^e cycle, selon le niveau de l'élève, le cours de niveau avancé 1^{er} cycle peut être préalablement proposé.

Français Objectifs Spécifiques (FOS) appliqué à l'Initiation à l'Histoire de la Musique (cf. parcours d'études Initiation à l'Histoire de la Musique) :

Ce cours complémentaire (1 heure hebdomadaire) est obligatoire pour les élèves du groupe de niveau intermédiaire, suite au test d'orientation, également inscrits en Initiation à l'Histoire de la musique. Il vise à développer leurs performances linguistiques et musicologiques requises par le diplôme par un soutien et un accompagnement linguistique à la formation en Initiation à l'Histoire de la Musique.

DURÉE DES ÉTUDES

1 à 3 ans (pour le certificat du niveau « avancé ») pour le 1^{er} cycle supérieur
1h30 hebdomadaire à l'exception du niveau débutant

1 an pour le 2^e cycle supérieur
1h30 hebdomadaire

OBJECTIFS ET CONTENU

Acquisition d'un niveau de maîtrise de la langue, à l'oral et à l'écrit, permettant à l'élève de suivre, au terme de son 1^{er} cycle, un cursus de 2^e cycle (cours de méthodologie, conférences « aspects pratiques du métier », réalisation du travail d'étude personnel...). L'objectif du cours destiné au 2^e cycle supérieur est l'approfondissement de la maîtrise de la langue française à l'écrit en vue de la réalisation du travail de recherche personnel. Initiation à la culture française.

Supports :

- Manuels correspondant aux niveaux B1 et B2 en vue de l'acquisition des structures grammaticales et du vocabulaire permettant de développer une bonne maîtrise de la langue ;
- Textes divers (extraits littéraires, articles de presse, programmes de concerts, critiques, biographies).

Contenu :

- L'accent étant mis sur la nécessité de développer une bonne compétence à l'écrit, il s'agit dans un premier temps de savoir exprimer, dans un texte court, un point de vue personnel sur un thème général ou en relation avec la vie musicale dans le cadre d'un essai, d'un courrier ou d'un article (niveau B1). Puis, dans un deuxième temps, de rédiger une prise de position argumentée : contribution à un débat, lettre formelle, article critique, etc. (niveau B2)

- Selon la maîtrise orale de la langue, un cours complémentaire d'« expression orale » est proposé sur décision du professeur.

MODALITÉS D'ENTRÉE

En 1^{er} cycle, ce cours est obligatoire pour tous les élèves de nationalité étrangère (non francophones : cf. parcours Langue Vivante) jusqu'à l'obtention du Certificat du niveau « avancé ». Ce certificat valide la langue vivante imposée pour l'ensemble des 1^{er} et 2^e cycles supérieurs et des cycles supérieurs.

En 2^e cycle, ce cours est ouvert aux élèves exemptés en 1^{er} cycle, aux élèves ayant acquis le Certificat de niveau « avancé », ainsi qu'aux élèves de 2^e cycle supérieur possédant le niveau B2¹ en septembre. **Cet enseignement est obligatoire pour les nouveaux élèves de nationalité étrangère (non francophones : cf. parcours Langue Vivante) entrant directement en 2^e cycle supérieur** et optionnel pour tous les autres élèves de 2^e cycle (cf. parcours d'études Langue vivante) (à l'exception des élèves des départements de pédagogie et des métiers du son).

Peuvent être éventuellement exemptés du FLE en concertation avec le professeur :

- Les élèves bilingues dont l'une des deux langues est le français ;
- Les anciens élèves Erasmus ayant déjà obtenu le certificat FLE du CNSMDP.

Il est possible pour les élèves en échanges internationaux ou inscrits au programme Erasmus de suivre un cours de français en fonction de leur niveau : « débutant », « intermédiaire », et « avancé », sous réserve de places disponibles.

Test d'orientation

Ce test d'orientation organisé en septembre est obligatoire pour tous les élèves non francophones nouvellement admis au Conservatoire (1^{er} cycles et 2^e cycles supérieurs, cycles supérieurs). Il comprend une épreuve écrite et un entretien oral.

A l'issue du test, les élèves ayant le niveau requis peuvent passer l'examen d'exemption du Certificat de niveau « avancé » organisé **en octobre 2025** (écrit + entretien oral).

Les autres élèves sont affectés dans un cours qui correspond à leur niveau : « débutant », « intermédiaire », ou « avancé ».

CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu représente un tiers de la note finale pour l'obtention du certificat de niveau « avancé ». Il est la moyenne de toutes les notes acquises en cours de scolarité (tests de vocabulaire, de grammaire, de compréhension écrite et orale, exposés, rédactions, petites essais...).

Le cours de 2^{ème} cycle est évalué par le contrôle continu. Il se déroule à l'issue du niveau « avancé » et représente deux tiers de la note finale pour l'obtention du Certificat.

EXAMEN FINAL

Epreuves écrites testant les compétences syntaxiques, la compréhension et la rédaction.

EXAMEN DE RATTRAPAGE ET D'EXEMPTION

Un examen de rattrapage (correspondant à l'examen d'exemption) est proposé à la rentrée de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas obtenu leur Certificat au mois de juin.

Le contenu de cet examen est identique aux modalités de l'examen final de ce Certificat (épreuves écrites).

Un entretien oral de 15 minutes s'ajoute aux épreuves écrites pour l'examen d'exemption.

RECOMPENSES

1^{er} cycle : Certificat mention Très Bien, Bien ou Assez-Bien.

2^e cycle : Attestation.

¹ Le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) définit 6 niveaux : A1, A 2, B1, B2, C1, C2.